

Enquête

22

vendredi 30 juin 2006 LE FIGARO

DIX ANS DE CONSOLIDATION DU SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS

<p>► 1996</p>  <p>Le Crédit agricole rachète Indosuez pour 11,9 milliards de francs. Naissance de Dexia, issue du rapprochement entre le Crédit local de France et le Crédit communal de Belgique.</p>	<p>► 1997</p>  <p>Le Crédit du Nord (Paribas) se fait absorber par la Société générale pour 4,7 milliards de francs.</p>	<p>► 1998</p>  <p>Le Crédit mutuel prend le contrôle du CIC pour 13,4 milliards de francs. La Société marseillaise de crédit vendue au CCF pour 10 millions de francs à titre symbolique. Prise de contrôle de Natexis par les Banques populaires pour 5,3 milliards de francs.</p>	<p>► 1999</p>  <p>BNP dépose deux offres hostiles sur Société générale et Paribas. Après trois mois de bataille, seule Paribas tombe dans le giron de BNP pour 130 milliards de francs (19,8 milliards d'euros). Les Caisses d'épargne remportent le Crédit foncier pour 4,5 milliards de francs (687 millions d'euros).</p>	<p>► 2000</p>  <p>HSBC rachète le CCF pour 72 milliards de francs (11 milliards d'euros).</p>
<p>► 2001</p>  <p>La Banque Hervet passe sous le contrôle du CCF (HSBC) pour 3,5 milliards de francs (530,3 millions d'euros). Rapprochement des activités concurrentielles des Caisses d'épargne et de la CDC sous un holding commun, Eulia.</p>	<p>► 2002</p>  <p>Le groupe Banques populaires intègre le Crédit coopératif pour 65 millions d'euros et le Crédit maritime.</p>	<p>► 2003</p>  <p>Le Crédit agricole prend le contrôle du Crédit lyonnais pour près de 20 milliards d'euros. Création de leur banque de financement et d'investissement, Calyon.</p>	<p>► 2004</p>  <p>Le Crédit foncier rachète Entenial aux AGF pour 575 millions d'euros. Prise de contrôle d'Eulia et de CDC Ixis pour 4,2 milliards d'euros par la CNCE.</p>	<p>► 2006</p>  <p>Natixis, le rapprochement entre les groupes Caisse d'épargne et Banque populaire, est signé, 6 juin, par Charles Milhaud et Philippe Dupont.</p>

Les clients résignés face aux fusions bancaires

SERVICES
La concentration du secteur bancaire français n'a pas fait baisser les prix, ni réduit le nombre d'agences.

DEPUIS dix ans, l'une après l'autre, les banques françaises convolent en justes noces. Le mouvement de concentration dans ce secteur a été profond. Pourtant, en surface, rien n'a changé. Racheté par le Crédit mutuel, le CIC est resté... CIC. Idem pour le Crédit du Nord, tombé dans l'escarcelle de la Société générale, ou le pour Le Crédit lyonnais (LCL), qui appartient au Crédit agricole.

Tout récemment encore, ce sont les Caisses d'épargne et les Banques populaires qui se sont fiancées en mettant en commun leurs activités de services et de banque d'investissement au sein de Natixis.

Mais, sur le terrain, les enseignes resteront distinctes. La concentration serait-elle alors sans effet sur le consommateur ? Loin s'en faut. Il est difficile de quantifier l'impact du processus en matière de tarification et de qualité de service. Mais il semble que les économies d'échelle ne se répercutent pas automatiquement sur les tarifs et se retrouvent plutôt dans le compte de résultat des banques. En revanche, le nombre d'agences n'a pas diminué au gré des fusions. Au contraire. Certaines banques renforcent encore leur couverture du territoire. La concurrence entre établissements reste féroce.

« Le processus de rapprochement conduit souvent, pour une prestation donnée, à choisir le meilleur produit proposé par les deux établissements en question. Ce qui bénéficie, au final, au consommateur », plaide Renaud de Labarre, consultant au sein du cabinet

Eurogroup. Un avis que ne partagent pas les associations de consommateurs. « Les fusions n'ont pas eu d'impact sur les prix, déplore Christian Huard, du collectif Conso France. On donne le sentiment au client qu'il a le choix entre plusieurs banques. Or, dans de nombreux départements français, c'est le même opérateur qui subsiste sous des enseignes différentes ! »

Associations dubitatives

Et il est toujours aussi difficile de changer de banque, dénonce UFC-Que choisir. « Nous courons le risque d'une banalisation des produits et d'une homogénéisation de l'offre bancaire du fait de la réduction du nombre d'acteurs », estime en outre l'Association française des usagers des banques (Afab).

Du côté des entreprises, l'offre de services est plus concurrentielle. D'une part, à la faveur de leurs opéra-

tions de croissance externe, les établissements français se sont mis en mesure de proposer une offre plus complète et plus internationale. D'autre part, à la différence des particuliers, les entreprises, surtout les plus grandes, peuvent s'adresser à de nombreuses banques étrangères implantées en France. Qu'il s'agisse de la banque d'investissement, où les JP Morgan, Deutsche Bank, Citigroup et autres Goldman Sachs sont très actifs. Ou de la banque commerciale, avec Barclays ou encore Royal Bank of Scotland.

Preuve que le marché n'est pas encore saturé, la britannique Lloyds TSB a fait au printemps son retour à Paris. « Nous ne voulons pas rivaliser avec les banques françaises, mais travailler à leurs côtés pour les entreprises », explique Geoffrey Sumner, directeur général France et Belgique.

KEREN LENTSCHNER

► Sept banques et la toute jeune Banque Postale se partagent le marché français (chiffres à fin 2005)